



Syndicat National  
des **Cardiologues**

## Remplacement en libéral Non à l'âge légal repoussé à 28 ans !

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU MERCREDI 23 DECEMBRE 2020**

Le Syndicat National des Cardiologues apporte son soutien total à l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI) dans leur refus du projet de réforme qui différerait l'obtention des licences de remplacement.

Cette révision inopportune accentuerait une fois de plus le fossé ville-hôpital pourtant condamné par le plan Ma santé 2022 et le Ségur de la santé. A l'avenir, un jeune cardiologue ne pourrait mettre les pieds dans un cabinet libéral qu'à partir de 28 ans ! Pourtant, le remplacement est un moment privilégié pour découvrir les liens étroits entre pratiques hospitalières et ambulatoires, médecine générale et autres spécialités, s'occuper de patients chroniques et percevoir les réalités managériales et administratives de la médecine libérale.

Retarder la possibilité de remplacer en médecine libérale risquerait également de perturber la permanence et la continuité des soins dans les zones déjà fragiles et sous-dotées en médecins. Un praticien en formation, effectuant son année de recherche et ne pouvant donc exercer à l'hôpital, ne pourrait pas non plus travailler en libéral, diminuant ainsi l'offre de soins.

Comment comprendre que les capacités nécessaires, et l'autonomie suffisante, soient reconnues aux internes pour effectuer des gardes séniors seulement à partir du 3<sup>ème</sup> semestre d'internat, parfois seuls, et qu'ils ne puissent alors remplacer dans des cabinets de cardiologie de groupes, encadrés par un senior ?

Le compagnonnage imaginé par nos anciens n'existerait-il alors que dans les murs des hôpitaux ?

Une fois encore, les instances professionnelles ne font confiance, ni aux jeunes, ni aux médecins libéraux, et ne se soucient guère des besoins financiers des internes, auxquels les remplacements ont de tout temps contribué.

Aussi, le Syndicat National des Cardiologues considère que repousser la possibilité d'exercer des remplacements pour les internes serait pénalisant pour la population, la formation globale des internes et les cardiologues installés ; il demande à ce que la licence de remplacement continue à être délivrée aux internes de cardiologie dès 5 semestres validés, comme c'est le cas actuellement.

Docteur Marc Villaceque  
Président du Syndicat National des Cardiologues

**Contacts presse**

**Docteur Marc Villaceque - mobile 06 82 43 36 83 -**

**presidentsncardiologues@gmail.com**

## LE SYNDICAT



### **Notre engagement**

Pérenniser et améliorer notre pratique, défendre nos intérêts et notre avenir.

[Lire la suite »](#)



### **Notre ADN**

Responsabilité, qualité et pertinence dans le respect de l'exercice libéral.

[Lire la suite »](#)



### **Votre adhésion**

Ensemble soyons forts pour promouvoir la Cardiologie libérale !

[Lire la suite »](#)

Syndicat National des Cardiologues  
13 rue Niepce  
75014 PARIS  
[contact@sncardiologues.fr](mailto:contact@sncardiologues.fr)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SYNDICAT NATIONAL DES  
CARDIOLOGUES.

[Se désinscrire](#)

© 2020 SYNDICAT NATIONAL DES CARDIOLOGUES